



Stérilisation Tenue vestimentaire

P

Procédure



P

Procédure

1. OBJET

La tenue vestimentaire est spécifique au service. Le changement de tenue privée pour la tenue de travail propre au service de stérilisation (tenue de base) a lieu, selon l'organisation locale, dans le vestiaire principal ou du service de stérilisation ou du bloc opératoire.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Service de stérilisation

3. DEFINITION

La tenue vestimentaire doit protéger le personnel. Elle prévient également la contamination potentielle des dispositifs médicaux.

4. RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel travaillant dans le service de stérilisation.

5. DEROULEMENT

Hygiène de base

- Une hygiène personnelle optimale contribue à la prévention des infections :
 - **peau** : douche quotidienne vivement conseillée
 - **cheveux** : lavage régulier des cheveux
 - **mains** : ongles courts, propres, sans vernis, « french manucure » et ongles artificiels
En présence d'un eczéma ou d'une autre affection de la peau, il est impératif d'avertir le service de médecine du personnel et de consulter le cas échéant un dermatologue.
- La tenue de base (pantalon/casaque, blouse) est obligatoire pour tout collaborateur entrant dans le service

Entrée en zone propre : ne jamais quitter la zone en tenue réservée à ce lieu

- enlever les bijoux (bagues, bracelets, montre, et autres bijoux pouvant être en contact avec le matériel)
- avoir les avant bras et les mains nus
- enfiler la tenue réservée aux zones protégées :
 - coiffe (doit couvrir toute la chevelure) et
 - chaussures (fermées à l'avant, sans perforations sur le dessus de la chaussure et lavés en laveur désinfecteur) ou sur chaussures de protection (à usage unique)
- se désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique

Sortie de la zone propre :

- enlever les chaussures et les déposer dans le sac ou récipient prévu à cet effet
- enlever l'éventuelle tenue spécifique (quand le service est situé dans le bloc opératoire) et la déposer dans le sac à linge
- enlever la coiffe et la déposer dans le sac à déchets urbains
- revêtir les habits hospitaliers
- se désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique



Entrée en zone sale : ne jamais quitter la zone en tenue réservée à ce lieu

- enlever les bijoux (bagues, bracelets, montre, et autres bijoux pouvant être en contact avec le matériel)
- avoir les avant bras et les mains nus
- enfiler la tenue réservée à la zone sale :
 - surblouse imperméable,
 - gants en caoutchouc résistant,
 - lunettes et masque de type chirurgical ou masque à visière si projections prévisibles,
 - coiffe (doit couvrir toute la chevelure)
 - chaussures (fermées à l'avant, sans perforations sur le dessus de la chaussure et lavés en laveur désinfecteur)) ou sur chaussures de protection (à usage unique)
- se désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique

Sortie de la zone sale :

- enlever la surblouse, la coiffe, le masque et les lunettes (les éliminer dans le sac à ordures ménagères)
- enlever les chaussures et les déposer dans le sac ou récipient prévu à cet effet
- se désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique

6. DOCUMENT ASSOCIE

- Règlement de l'établissement

7. DOCUMENTS ET TEXTES DE REFERENCE

- Unité HPCI - Bloc op – tenue vestimentaire (www.hpci.ch)
- PT22018 - tenue vestimentaire dans le service de stérilisation - Réseau Santé Valais
- Précautions Standard – guide romand pour la prévention des infections – janvier 2008
- Bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux – Swissmedic 2005

8. VALIDATION

N° de version	Date d'émission	Classement	Elaboration/Modification	Vérification Approbation Visa (s)
1	06.2008		GT - stérilisation VD	

9. DISTRIBUTION

L'ensemble du personnel concerné